

PRÉFET DU VAR

SOUS PRÉFECTURE DE BRIGNOLES
Bureau de l'ingénierie Territoriale

**commission de Suivi de Site (CSS)
Installation de stockage de déchets non dangereux
Ginasservis - Réunion du 2 juillet 2019
- Compte-Rendu -**

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLÉANTS, SUIVANT ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 16 JANVIER 2019

COLLÈGE « ADMINISTRATIONS »

Titulaires

CARAVA André	SOUS-PRÉFET DE BRIGNOLES & PRÉSIDENT	Présent
ROMAN Olivier	DREAL	Présent
MURIEL Alexandra	ARS	Présente
	DDTM	
TROMMENSCHLAGER Didier	SDIS 83	Présent
	DIRECCTE	

COLLÈGE « COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »

Titulaires

THOUROUDE Alain	MAIRIE DE SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER	Présent
PHILIBERT Hervé	MAIRIE DE GINASSERVIS	Présent
CAVALLIER François	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAR	Excusé

Suppléants

CHAIX Jacques	MAIRIE DE SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER	
MERCADAL Michel	MAIRIE DE GINASSERVIS	
VINCENDEAU Séverine	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAR	

COLLÈGE « EXPLOITANTS »

Titulaires

GUIOL André	SIVED-NG	Présent
SALMERI Patrick	SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE DU VERDON (SMZV)	Présent

Suppléant

PHILIBERT-BREZUN Christian	SIVED-NG	
ROUSSEL André	SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE DU VERDON (SMZV)	

COLLÈGE « ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT / RIVERAINS »

Titulaires

ROISIN Odile	UDVN83	Présente
FOREL Jean-Paul	AVSANE	(Décédé)

Suppléant

NOVI Armand	UDVN83	Présent
DUVAL Claude	AVSANE	Présent

COLLÈGE « SALARIES »

Titulaires

CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry		Excusé
--	--	--------

Suppléants

HUART Stéphane		Excusé
-----------------------	--	--------

AUTRES PRÉSENTS NON DÉSIGNÉS

COLLÈGE « ADMINISTRATIONS »

FLACHET Joëlle	SOUS-PRÉFECTURE DE BRIGNOLES	Présente
-----------------------	------------------------------	----------

COLLÈGE « ASSOCIATIONS »

GUILLOIN Patrick	AVSANE	Présent
-------------------------	--------	---------

COLLÈGE « EXPLOITANT »

FAISSOLLE Frédéric	SIVED NG	Présent
---------------------------	----------	---------

MIMRAN Matthieu	SIVED NG	Présent
------------------------	----------	---------

SECRÉTAIRE CSS

SACHER Michel	CYPRES	Présent
----------------------	--------	---------

La réunion débute à 14h30. Elle est ouverte par Monsieur le Sous-Préfet de Brignoles.

QUORUM

NOMBRE DE PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

COLLÈGE ÉTAT : 2 VOIX / MEMBRE	4 PRÉSENTS	0 POUVOIR / 6 MEMBRES	8 VOIX
COLLÈGE COLLECTIVITÉS : 4 VOIX / MEMBRE	2 PRÉSENTS	0 POUVOIR / 3 MEMBRES	8 VOIX
COLLÈGE EXPLOITANT : 6 VOIX / MEMBRE	2 PRÉSENT	0 POUVOIR / 2 MEMBRES	12 VOIX
COLLÈGE ASSOCIATIONS : 6 VOIX / MEMBRE	2 PRÉSENTS	0 POUVOIR / 2 MEMBRES	12 VOIX
COLLÈGE SALARIÉS : 12 VOIX / MEMBRE	0 PRÉSENTS	0 POUVOIR / 1 MEMBRE	0 VOIX

TOTAL : 10 PRÉSENTS – 0 REPRÉSENTÉS = 10 MEMBRES (SOIT 40 VOIX) SUR 14 MEMBRES (60 VOIX).

Le quorum est atteint ; le comité peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est présenté par le président (cf. annexe 1).

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA CSS DU 26 JUI 2018

Le compte-rendu de réunion de la dernière CSS est soumis au vote par le président, il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Résolution :

La Commission adopte le compte-rendu de la CSS du 26 juin 2018.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 40

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU

Par suite de la modification de l'Arrêté préfectoral, modification obligatoire par période de 5 ans, le bureau de la CSS doit être renouvelé. Un représentant par collègue siège au sein du bureau.

À noter que M. Jean-Paul Forêt, désigné dans l'Arrêté préfectoral est décédé récemment.

À noter également que puisqu'aucun membre du collège salarié n'est présent, le poste restera vacant jusqu'à une proposition des membres du collège.

Résolution - Sont nommés Membres du bureau de la CSS :

Administrations	:	DREAL
Collectivité	:	M. PHILIBERT (Ginasservis)
Exploitant	:	M. GUIOL (SIVED-NG)
Riverains/Associations	:	Mme. ROISIN (UDVN83)
Salariés	:	à définir

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 40

1 - BILAN DE L'ACTIVITÉ DU SITE EN 2018 ET PROJETS 2019

M. Mimran présente un diaporama (en annexe) et s'appuie sur le rapport, qui a été envoyé à tous les membres de la CSS. Ce rapport a été validé par le conseil d'administration du SIVED NG.

La relation entre le SIVED (syndicat de valorisation et d'élimination des déchets – nouvelle génération) et le SMZV (syndicat mixte de la zone du Verdon) est expliqué page 8 du rapport.

Diapo 3 : Vue aérienne de l'exploitation : le casier 1 est recouvert (depuis 2016) ; les casiers 2 et 3 ont cessé d'être en exploitation ; l'emplacement du futur casier 4 est indiqué en violet.

Diapos 4 et 5 : vues des différentes zones et matériels dont dispose l'installation.

CONTRÔLES DES EAUX SOUTERRAINES

Diapo 6 : 4 contrôles obligatoires. Les piézomètres sont situés en amont du site (PZ2), près des bâtiments (PZ1), entre les deux bassins des eaux pluviales et des perméats (PZ3), et en aval du site (PZ 4-5-6-7).

Il existe des traces de pollution, dues à l'historique du site (stockage à ciel ouvert), avant la création des casiers. La flore bactérienne (entérocoques) est en baisse.

EAUX DE RUISSELLEMENT

Diapo 6 : Quelques paramètres en limite.

PERMÉATS

Diapo 7 : RSDE = rejets de substances dangereuses dans l'eau

BIOGAZ

Diapo 8 : le contrôle prévu en novembre 2018 n'a pas pu être fait ; il a été reporté en 2019.

INCIDENTS

Diapo 9 : incendie le 25 juillet 2018 : feu de surface, pas d'atteinte aux membranes des casiers.

SUIVI DES DOSSIERS ADMINISTRATIFS

Diapo 11 : site fermé en 2018 et avancement des dossiers :

- ✓ Marché public lancé pour cessation d'activité des casiers 2 et 3
- ✓ Choix de la même entreprise pour la maîtrise d'œuvre et les travaux.
- ✓ Demande d'autorisation d'exploiter (DDAE) pour le casier 4

Questions de M. Duval : À quelle date sera mis en service le casier 4 ?

M. Roman : Durant cet été, le rapport de recevabilité de la Dréal sera adressé au Préfet du Var et sera suivi dans les semaines suivantes par une saisine du tribunal administratif pour désignation d'un commissaire enquêteur et ouverture d'une enquête publique. Pour info avant le dépôt de déchets, le site nécessitera la réalisation d'important travaux de terrassement de mise en forme du nouveau casier.

M. le sous-Préfet : Quel est le calendrier pour le SIVED ?

M. Mimran : Les travaux devraient être terminés pour fin 2020 : les premières levées sont prévues à l'automne, il faut environ 1 an en fonction de la météo.

M. le sous-Préfet : Quel sont les tonnages qui devraient être autorisés ?

M. Roman : 27 000 tonnes par an sur 19 ans. 5 alvéoles sont prévues dans le casier 4.

M. Guiol : Il y a un accord de territoire pour ne pas augmenter les tonnages.

M. Philibert : Tant que TechnoVar ne sera pas en fonctionnement, il ne faut pas remplir le site trop rapidement.

M. Duval : 19 ans est une durée longue...

M. Guiol : Il ne faut pas que le site soit le seul disponible. Il pourrait se remplir trop rapidement...

M. Philibert : La production est de 8 000 t, il reste 17 000 t.

Questions de M. Thouroude : Quel est le tonnage d'ordures ménagères collectée par le SIVED en 2018 ?

Réponse du SIVED NG : Comme le précise le rapport annuel 2018 du SIVED NG (à la page 47), le tonnage total traité par le SIVED NG était de 50 328 tonnes sur l'année 2018 dont 8124 tonnes issues du SMZV. Pour rappel, la collecte des OMR sur le territoire du SMZV n'est pas du ressort du SIVED NG.

M. Salméri : la production (gisement) est en baisse car le tri augmente

2 -BILAN DES INSPECTIONS 2018 ET SITUATION AU JOUR DE LA CSS

M. Roman expose le point de vue d'inspection des installations classées.

La présentation reflète la situation du site.

Il y a eu des visites en 2018 même si le site n'était pas en exploitation.

La mise en œuvre du quai de transfert en 2017 a nécessité un réaménagement.

Le dossier de demande d'autorisation sera complet courant juillet, dès réception de l'avis de l'Autorité Environnementale. L'enquête publique suivra, à l'automne.

Il y a eu un petit problème de traitement de l'eau par osmose inverse. Résolu rapidement.

Le projet de ferme photovoltaïque sur les casiers 1, 2 et 3 est à l'étude.

Questions de M. le sous-Préfet : Quelle est l'origine de l'incendie ?

M. Roman : L'origine n'a pu être déterminée. Peut-être un défaut de compactage. À noter qu'avant la restructuration, le site avait connu beaucoup d'incendies.

Questions de M. le sous-Préfet : Quelle est la zone de ramassage ?

M. Faissolle : Le SMZV.

M. Guiol : Ce site a été longuement mis en accusation, aujourd'hui nous allons dans le bon sens.

M. Roman : Le site est implanté sur un massif karstique. C'était une ancienne décharge. Celle-ci a été « étanchée » partiellement par le dessus du fait de la présence à la verticale des casiers 2 et 3 étanches. L'ouverture du casier 4 permettra de terminer la couverture de l'ancienne décharge et donc à priori, du fait de la mise en place de cette étanchéité, très fortement diminuer les possibilités d'infiltration et de lessivage des anciens déchets.

M. Faissolle : L'origine de la pollution était difficile à déterminer jusqu'à aujourd'hui : soit elle provenait de l'ancienne décharge, soit du défaut d'étanchéité des casiers en exploitation. Le casier 4 résoudra les problèmes.

M. Novi : La remise en état a été bien faite.

M. Roman : Elle a déjà été réalisée pour le casier 1 et un dossier a été présenté par le SIVED NG et est en cours d'instruction par la DREAL.

Question de M. Novi : Ce site est-il représentatif des autres ?

M. Roman : Non, il s'agit d'une installation de stockage de petite dimension avec un volume annuel réduit. Les autres installations du département ont à minima un volume annuel 4 fois supérieur. Cependant on s'aperçoit que la nature des déchets déposés est du même ordre et que les efforts de tri doivent s'accroître.

M. Novi : Il faut aller vers plus de prévention, de compostage, de collecte...

M. Roman : Exactement, c'est aux collectivités de continuer à sensibiliser les particuliers et les entreprises sur ces aspects. Il manque néanmoins de débouchés dans la région (en particulier pour les plastiques).

3 - QUESTIONS DIVERSES

Questions de Mme Roissin : Les bâtiments appartiennent toujours au syndicat mixte (SMZV) ?

Réponse de M.Salméri : Ces bâtiments sont en activité.

Réponse du SIVED NG : Les bâtiments présents sur l'ISDND de Ginasservis restent la propriété du SIVED NG. Cependant, pour répondre aux besoins du SMZV et de leur prestataire de collecte, ces bâtiments sont mis à disposition. Une convention de mutualisation des coûts de fonctionnement et d'entretien de l'ISDND de Ginasservis est en cours de rédaction et devrait être effective au 1^{er} janvier 2020.

Les différents points de l'ordre du jour ayant été abordés, la réunion se termine à 15h15.

Pour le Préfet,
et par délégation,
Le Sous-Préfet de BRIGNOLES,



André CARAVA